



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Ville d'Angoulême-Ifrée

## ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE ET AU SUIVI DE L'AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE D'ANGOULEME

Entre  
d'une part,  
la Ville d'Angoulême,  
ci-après dénommée **la Ville d'Angoulême**  
représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et,  
d'autre part,  
l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement en Poitou-  
Charentes - 405, route de Prissé la Charrière – 79360 Villiers en Bois  
ci-après dénommé **Ifrée**,  
représenté par son Président, Monsieur Jacques TAPIN.

### Rappel d'éléments contextuels :

---

Depuis 2008, la Ville d'Angoulême est engagée dans la prise en compte du Développement durable (sensibilisation des élus et de la direction générale, élaboration d'un diagnostic territorial...). Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ayant reconnu la démarche « Agenda 21 local France » en 2013.

De son côté, depuis 2005 et l'inscription de l'accompagnement de démarches de développement durable dans ses statuts, l'Ifrée conduit des actions "d'accompagnement" auprès notamment des collectivités territoriales et des services décentralisés de l'Etat. L'Ifrée, ayant vocation à développer un transfert de compétences vers les acteurs régionaux, assure ainsi la mise en application de la dynamique régionale, et la cohérence entre la politique de la Région Poitou-Charentes et les démarches de développement durable déclinées par les collectivités territoriales.

Engagé depuis l'année 2012 aux côtés de la Ville, l'Ifrée a participé à l'ensemble des étapes de co-construction, puis de mise en œuvre et de capitalisation de cet Agenda 21 local. L'Ifrée a proposé à la Ville d'Angoulême de poursuivre cet accompagnement en vue de permettre l'évolution de l'Agenda 21 local vers un projet axé sur l'innovation sociétale. Cette mission constitue la suite logique du travail partenarial engagé depuis 3 ans entre l'Ifrée et la collectivité et permet de renforcer l'intégration du Développement durable tant dans le fonctionnement des services de la Ville, que dans l'animation d'un projet de territoire, articulé avec les démarches des collectivités supra territoriales voisines notamment celle engagée en 2015 par l'Agglomération du GrandAngoulême.

## **Article 1 - Objet de la convention**

---

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'Ifrée et la Ville d'Angoulême relatives à un appui méthodologique et pratique à l'animation de cette évolution de l'Agenda 21 local vers un projet valorisant d'innovation sociétale.

En particulier, l'Ifrée aura en charge les 3 missions suivantes :

- **Appui à la formalisation de l'évolution de l'Agenda 21 local** vers un projet valorisant l'innovation sociétale ?
- **Appui à l'animation de l'Agenda 21 interne** (intégration du Développement durable dans le fonctionnement de la collectivité) : intégration du Développement durable dans les projets de services, mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21 interne, systématisation de mise en œuvre d'une commande publique responsable,
- **Appui à l'animation de l'Agenda 21 externe** : Animation « d'équipe-projet », Appui de la mission Développement durable de la ville dans une « animation relais » entre les élus et les services de la Ville et les initiatives citoyennes angoumoises contribuant à la prise en compte du Développement durable sur le territoire.

## **Article 2 - Précisions sur le cadre de l'intervention de l'Ifrée**

---

### **Adopter une posture d'accompagnement**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable, l'Ifrée se place dans une posture d'accompagnement.

L'Ifrée propose donc un cadre et des méthodes de travail, mais, à aucun moment, ne se substituera aux décideurs et acteurs de terrain. Les acteurs impliqués dans la démarche seront les auteurs du travail produit, l'Ifrée sera le garant de la démarche et des conditions de la participation.

### **Mettre en place une relation de co construction avec le demandeur**

La démarche d'accompagnement proposée par l'Ifrée repose sur une validation conjointe de la démarche par l'Ifrée et le demandeur. Celui-ci sera partie prenante de la préparation et de la réalisation de l'action dans des limites à fixer compte tenu de ses attentes (en particulier en termes de consolidation des compétences internes) et de ses contraintes.

En particulier, le commanditaire assurera la diffusion de l'information et la mobilisation des acteurs locaux, l'Ifrée n'ayant aucune légitimité propre sur le territoire concerné.

### **S'inscrire dans une logique de progression plus que de planification.**

La mise en place d'une démarche participative nécessite de s'adapter à un contexte donné et aux personnes présentes. Les étapes de travail proposées par l'Ifrée sont un cadre qui devra pouvoir être actualisé en cas de besoin dans le cadre d'un dialogue régulier entre le demandeur et l'Ifrée.

### **Travailler selon une approche participative.**

La démarche proposée par l'Ifrée vise à :

- impliquer les différentes catégories d'acteurs concernés en les associant au travail le plus en amont possible et en leur donnant une responsabilité réelle dans l'analyse des situations et la production de propositions,
- sur des questions à enjeux, aboutir à des propositions d'actions issues d'un dialogue entre les différentes catégories d'acteurs concernés.

S'appuyant sur les principes et modalités décrits ci-dessus, l'intervention de l'Ifrée se fera en partenariat avec les interlocuteurs identifiés précédemment et notamment aux côtés de l'équipe opérationnelle composée de l' élu référent en charge du Développement durable et de la Mission Développement durable.

Le rôle de cette équipe est de préparer les différents temps de travail et de réunir les informations nécessaires à l'avancement du projet. Elle sera animée par l'Ifrée. Les séances de travail s'effectueront principalement sous forme de réunions physiques mais pourront parfois être conduites à distance en conférence téléphonique. L'Ifrée élaborera les documents de travail de cette instance. Ces temps de travail feront l'objet d'un simple relevé de décisions.

### **Article 3 - Description de la démarche d'intervention de l'Ifrée**

---

#### **3.1 APPUI A LA FORMALISATION DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE (janvier/mars 2016)**

Cette étape consistera à définir la nouvelle feuille de route de l'Agenda 21 local. En effet, la démarche engagée par la ville en 2013 (approbation du programmes d'actions Agenda 21 au Conseil Municipal de février 2013) était programmée sur 3 ans. Elle prend donc fin février 2016. Si un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre, d'autres restent à conduire ou à supprimer du programme d'actions. Par ailleurs de nouvelles actions correspondant d'avantage aux aspirations de la nouvelle mandature et à l'actualité de la Ville pourraient également être ajoutées dans une perspective notamment de transition écologique du territoire . C'est pourquoi l'Ifrée propose de venir en appui des élus et de la Direction générale, aux côtés de la Mission Développement durable, pour permettre la formalisation d'une nouvelle feuille de route.

Résultat attendu : une feuille de route partagée de la nouvelle démarche de prise en compte du Développement durable par la Ville.

#### Objectifs :

- mobiliser les élus et la direction générale dans la suite de l'Agenda 21
- poursuivre l'engagement de la Ville d'Angoulême dans la prise en compte du Développement durable

#### Détail des interventions :

- mise en forme du travail de capitalisation réalisé en 2015 dans le cadre des réunions de la Commission Extra-Municipale du Développement durable
- présentation et mise en discussion des perspectives envisagées en Comité de pilotage Agenda 21 (Réunion de majorité)
- rédaction d'une feuille de route et d'un calendrier pour 2016/2020

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : Comité de pilotage Agenda 21 (la Réunion de majorité de l'équipe municipale), le Directeur Général des Services et l'équipe opérationnelle.

#### **3.2 APPUI A L'ANIMATION DE L'AGENDA 21 INTERNE (janvier/décembre 2016)**

##### **3.2.1 Animation du groupe de référents Agenda 21 interne**

Cette étape consistera à mobiliser les actuels et de nouveaux référents Agenda 21 et notamment lors de deux réunions plénières de mise en commun à la fois des éventuels questionnements relatifs à la mission de référent, des problématiques rencontrées dans l'exercice de cette mission, de pistes pour poursuivre cette action mais également de point d'étape sur l'avancée de l'Agenda 21 local.

#### Résultat attendu :

- un groupe de 40 référents Agenda 21 représentatifs des services de la Ville
- la mise en œuvre des actions du programme d'actions de façon transversal

- l'appropriation collective des modalités de fonctionnement entre tous les acteurs : les services concernés, les référents Agenda 21, les membres des groupes de travail thématiques, le service des Ressources Humaines, la mission « Développement durable » et l'Ifrée

Objectifs : mettre en œuvre le plan d'actions réactualisé de l'Agenda 21 interne, de façon participative et transversale.

Détail des interventions :

- préparer et conduire la formation des référents Agenda 21 = 3 demi-journée dans l'année
- préparer, animer et suivre 2 séances plénières regroupant l'ensemble des référents Agenda 21 (point d'étape, approfondissement méthodologiques ou thématiques, mise en œuvre de projets...) au lancement et à mi-parcours (juin et octobre 2016)

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, DRH, Directeur Général des Services.

### **3.2.2 Intégration du Développement durable dans les projets de service**

Cette étape consistera à accompagner la Ville d'Angoulême dans la mise en œuvre de sa nouvelle organisation. En effet, un nouveau service a vu le jour, elle s'intitule « Environnement ». Ce service fusionne deux services préexistants « Espace verts » et « Propreté Urbaine ». La mise en place de ce nouveau service semble une opportunité pour lancer ce travail d'intégration du Développement durable. Il doit permettre aux agents d'identifier des valeurs communes liées à l'environnement et contribuer à les fédérer au sein de ce nouveau service.

Résultat attendu : des agents « ambassadeurs de la Ville sur la gestion différenciée ».

Objectifs :

- renforcer l'acculturation en Développement durable des agents
- intégrer la prise en compte du Développement durable dans les pratiques des agents et le fonctionnement de la collectivité
- la diffusion d'une note de synthèse disponible pour tous les services pour les accompagner dans l'intégration du Développement durable dans leur projet de service respectif ainsi que dans l'introduction concrète du développement durable dans les métiers concernés

Détail des interventions :

- préparer, animer une journée de formation/action intitulée « Tous acteurs de l'environnement » pour les 120 agents concernés (répartis en 3 groupes à des dates différentes soit 3 journées de formation/action)
- préparer, animer un temps de travail collectif avec les agents formés (1/2 journée par groupe d'agents volontaires et disponibles soit potentiellement 2 demi-journées), quelques mois après la 1ère journée (supervision)
- préparer, animer et suivre 2 réunions de travail entre la DRH, le service « Environnement », la mission Développement durable et l'Ifrée (préparation et bilan de la formation action « Tous acteurs de l'environnement »)
- rédiger une note de synthèse pour démultiplier l'intégration du Développement durable par les services

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, DRH et Directeur et service « Environnement ».

### **3.2.3 Appui à la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21 interne**

Les actions du programme d'actions Agenda 21 interne sont réparties en 3 thématiques : l'optimisation des déplacements, le renforcement du bien-être et de l'épanouissement au travail et la réduction des déchets et de la consommation des fluides. La mission Développement durable - aux cotés des services concernés et des référents Agenda 21 - assure la mise en place et le suivi de ces actions. L'Ifrée intervient en appui pour co-préparer et co-animer les différentes réunions de ces groupes de travail.

#### Résultat attendu :

- la mise en forme de l'avancée du travail réalisé par les groupes thématiques,
- la remobilisation de référents Agenda 21 (actuels et nouveaux)
- l'organisation de réunions plénières avec les référents Agenda 21
- la mise en œuvre des actions du programme d'actions Agenda 21 interne

#### Objectifs :

- permettre la mise en œuvre participative et concertée d'actions de Développement durable
- permettre aux membres des groupes de travail thématiques de poursuivre le travail engagé depuis 2013 vers la mise en œuvre concrète d'actions
- poursuivre l'acculturation des agents en Développement durable
- renforcer le réseau des référents Agenda 21 interne dans la collectivité
- impliquer les agents de la collectivité dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 interne (référents Agenda 21 interne)
- fédérer les agents de la collectivité autour d'un projet commun

#### Détail des interventions :

- préparer, animer et suivre 1 réunion de travail par groupe de travail thématique (3 réunions maximum)

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, services concernés et référents Agenda 21 interne.

### **3.2.4 Systématisation de la Commande publique responsable**

Cette étape consistera à intervenir spécifiquement sur l'action n°27 de l'Agenda 21 interne intitulée « Pour une commande publique responsable ». La Ville d'Angoulême est d'ores et déjà engagée dans le choix d'achats de fournitures, de travaux et de prestations responsables (écologiques, locaux, RSE...). Cette action vise à rendre plus lisibles les efforts de la collectivité et systématiser l'achat public responsable.

Résultat attendu : un réseau d'acheteurs publics responsables

#### Objectifs :

#### Détail des interventions :

- préparer, animer et suivre 3 réunions d'un groupe de travail « Marchés publics écoresponsables »
- préparer, animer et suivre 2 réunions complémentaires, en groupe restreint (Mission Développement durable et service Achats) pour préparer les réunions du groupe de travail et finaliser les outils
- rédaction d'outils pour aider les services à intégrer le Développement durable dans leurs achats

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, service Achats, acheteurs dans les services.

### 3.3 APPUI A L'ANIMATION DE L'AGENDA 21 EXTERNE (avril-nov 2016)

#### **3.3.1 Appui à l'animation d'équipes-projets :**

Cette étape consistera à assurer la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21 externe.

Résultat attendu : la mise en œuvre des actions du programme d'actions Agenda 21 territorial.

Objectifs : permettre aux membres des équipes-projets de poursuivre le travail engagé (exemple du projet de cohabitation solidaire/habitat partagé) ou de mener à bien la mise en œuvre de nouvelles actions (exemple du projet de jardinage partagé).

Détail des interventions : préparer, animer et suivre 1 à 3 réunions par équipes-projets. L'Ifrée pourra accompagner 2 équipes projets dans l'année (soit 6 réunions en tout).

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, acteurs socio-professionnels et habitants concernés par la thématiques abordés.

#### **3.3.2 Appui à une « animation relais » entre les élus et les services de la Ville et les initiatives citoyennes angoumoises contribuant à la prise en compte du Développement durable**

Cette étape consistera à assurer le lien entre la démarche engagée par la Ville d'Angoulême - mais aussi avec de nouvelles opportunités ou cadres d'actions dont les élus et/ou les services auraient connaissance - et les initiatives citoyennes angoumoises menées par des acteurs locaux et/ou des habitants.

Résultat attendu : la connaissance, consolidation, voire le développement d'actions contribuant à afficher « Angoulême : une ville durable ».

Objectifs :

- apporter les principaux points de repères sur des thèmes clés du Développement durable
- co-construire un état des lieux des projets ou initiatives menés par la Ville d'Angoulême et/ou ses acteurs locaux.

Détail des interventions :

- préparer et animer 3 séances (1 demi-journée à chaque fois) de rencontre/découverte/visite avec les élus de la Ville et les acteurs et habitants intéressés

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : l'équipe opérationnelle, les élus de l'équipe municipale (majorité et opposition), la direction générale et les services concernés.

### 3.4 ACCOMPAGNEMENT DE LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Le travail en commun prendra la forme de réunions régulières où l'Ifrée et la ou les personnes de la mission « Développement durable » se retrouveront pour faire un point d'étape sur l'avancée de la démarche. L'accompagnement de l'Ifrée vise à contribuer à la progression des personnes accompagnées. En effet, c'est bien la réflexion collective et le partage des points de vue qui assurent la progression des personnes accompagnées. L'Ifrée pourra, à ces occasions, réaliser des apports méthodologiques ponctuels sous la forme d'un apport théorique, de présentation d'exemples de ce qui s'est fait ailleurs ou d'une mise en perspective par rapport à des données globales. Ces réunions régulières permettent d'identifier puis de résoudre d'éventuels problèmes ou points de blocage et pour l'Ifrée de souligner des points de vigilance.

Ces réunions seront également l'occasion de poursuivre le travail de capitalisation engagé en 2015 (ajustement des indicateurs pour l'évaluation du programme d'actions Agenda 21, approfondissements éventuels de certains questionnements suite à la capitalisation de la démarche Agenda 21 et formalisation des enseignements retenus).

Résultat attendu : l'avancée de la démarche Agenda 21 de la Ville (mise en œuvre et suivi des actions, mobilisation et accompagnement des référents Agenda 21, des groupes de travail thématiques et des équipes-projet, fonctionnement en mode projet au sein de la collectivité, animation des instances de pilotage, communication interne et externe...).

Objectif : accompagner la Mission Développement durable dans la mise en œuvre et l'animation de l'Agenda 21 local.

Détail des interventions :

- préparer, animer et suivre des temps de régulation réguliers et systématiques avec la Mission Développement durable sous forme de réunions mensuelles (8 réunions).

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : Mission Développement durable et Ifrée.

#### **Article 4 - Engagements des structures**

---

L'Ifrée s'engage à :

- animer les différents temps de travail et événements de la démarche,
- assurer le bon déroulement de la démarche aux côtés de la Ville,
- rédiger l'ensemble des comptes-rendus à l'issue des divers temps de travail,
- mobiliser les moyens et les ressources nécessaires (humaines, documentaires, pédagogiques,...) à toutes les étapes de la démarche,
- solliciter des membres du réseau pour apporter une expertise spécifique sur un thème précis, en fonction des besoins formulés par les acteurs de la démarche,
- adapter son intervention aux besoins des acteurs socio-économiques, des habitants, des agents et des élus de la Ville,
- préparer et animer les différentes réunions détaillées à l'article 2.

La Ville d'Angoulême s'engage à :

- désigner un référent de la démarche pour l'Ifrée,
- mettre à disposition et assurer la circulation de l'information,
- mobiliser les différents publics aux différentes étapes de travail (agents, élus, habitants, acteurs socio-économiques...),
- assurer le bon déroulement de la démarche,
- assurer la coordination entre l'ensemble des acteurs mobilisés et les différentes instances,
- formaliser les résultats issus de chaque étape de travail avec l'aide de l'Ifrée,
- assurer les besoins logistiques,
- prendre en charge financièrement les interventions de l'Ifrée.

Les interventions seront préparées et analysées ensemble (Ifrée et Ville d'Angoulême) mais elles seront systématiquement animées par l'Ifrée suivant les indications précisées dans les différents points de l'article 2.

## **Article 5 - Durée de la convention**

---

La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2016. Le planning de réalisation de cet appui méthodologique est joint en annexe.

## **Article 6 - Modalités financières**

---

Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions de service public du programme d'actions 2016 de l'Ifrée, bénéficiant de financements publics notamment de la part de la Région.

Le montant à acquitter par la Ville d'Angoulême pour la réalisation de cette démarche, telle que décrite ci-dessus s'élèvera à la somme de

**20 000 € (vingt mille euros)**

Ce coût s'entend net de taxes, l'Ifrée n'étant pas assujetti à la TVA.

## **Article 7 – Modalités de versement**

---

La Ville d'Angoulême versera sa participation à l'Ifrée sur les bases indiquées à l'article 6 sur présentation d'une facture aux échéances suivantes :

- acompte N° 1 – 10 % à la signature de la convention de partenariat
- acompte N° 2 – 40 % à l'issue de l'étape
- le solde à l'achèvement de l'accompagnement.

## **Article 8 - Résiliation de la convention**

---

Chaque partie prenante est libre de résilier unilatéralement et sans contrepartie son engagement. Cette résiliation se fera par courrier adressé au coordinateur administratif. L'engagement financier de la Ville d'Angoulême sera respecté au prorata des actions réalisées et/ou engagées jusqu'au moment de la résiliation.

## **Article 9 – Litige**

---

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera recherché par les parties concernées. En cas d'échec, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou l'autre partie.

Etabli en deux exemplaires originaux à Angoulême, le ....

Pour la Ville d'Angoulême :  
Xavier Bonnefont  
Maire

Pour l'Ifrée :  
Jacques Tapin  
Président